YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 1998
DELIBERATION N° 98/10/406a

OBJET : AMENAGEMENT DU COEUR DE VILLE :
Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert relative aux travaux de voirie, pavage, éclairage public et espaces verts correspondants

Le Conseil Municipal,

VU le Code des marchés publics, et notamment les articles 274, 296 à 298,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 janvier 1998 sollicitant le concours de la D.D.E. de l'Essonne pour une mission de maîtrise d'oeuvre, dans le cadre de l'aménagement du coeur de ville,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 22 octobre 1998 relative aux modalités de rémunération de la D.D.E. de l'Essonne correspondant à ces prestations intellectuelles, notamment,

Les commissions Finances et Travaux consultées,

APRES en avoir délibéré,

A la majorité des voix (7 abstentions : M. DESPREZ, MME MERY, M. BOURDIN, MME QUAINQUARD + pouvoir, MME GREMILLON, M. GAUTHIER)

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises annexé à la présente délibération, composé de quatre lots :

Lot n° 1 : voirie
Lot n° 2 : pavage
Lot n° 3 : éclairage public
Lot n° 4 : espaces verts

APPROUVE le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert relative aux travaux d'aménagement du coeur de ville,

18

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

AUTORISE le Député-Maire à signer le marché correspondant et tout document afférent à l'exécution de la présente délibération,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, exercice 1999, fonction 6, sous-fonction 64, nature 23126.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Certifié exécutoire par le Maire compte
[illegible] de la réception en Sous-Préfecture
le 5 novembre 1998 et de la publication
le 29 octobre 1998
Le Maire.

MAIRIE D'YERRES
91 (Essonne)

- 5 [illegible]
[illegible] D'ÉVRY